

Équipe Travaux Tiers, Urbanisme et Études de Dangers
Département Maîtrise des Risques Industriels - Seine
9 avenue de Europe
92270 BOIS-COLOMBES
01 40 85 20 77
www.grtgaz.com

Mairie de Clichy
Direction de l'Aménagement Service
Urbanisme
80 BOULEVARD JEAN JAURÈS
92110 CLICHY

Affaire suivie par : Madame, Monsieur Service urbanisme

VOS RÉF. PC09202424D0006
NOS RÉF. P2024-003378
INTERLOCUTEUR Arnaud RENAULT - 01 40 85 20 77 - BLG-GRT-DO-PVS_ETT@grtgaz.com
OBJET Construction d'un ensemble de logements collectifs, commerces et crèche
11 RUE JEANNE D'ASNIERES 92110 CLICHY

Bois-Colombes, le 5 juin 2024

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception, en date du 28/05/2024, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

Nous vous rappelons que vous n'êtes pas tenus de nous informer des demandes de permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisme situés au-delà de cette SUP. La position de nos SUP est définie dans l'arrêté préfectoral instituant les servitudes d'utilité publique autour de nos canalisations de transport de gaz.

Vous pouvez aussi les visualiser sur le site du Géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Pour rappel, le code de l'environnement (Livre V– Titre V– Chapitre IV) impose aux responsables de projets et exécutants de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le « Guichet Unique des réseaux » www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr et d'adresser une déclaration (DT-DICT) aux exploitants de réseaux présents à proximité du projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le responsable du Département MRI
Vincent BAZAINE

P.O.

